

Accroissement de la production du parc éolien Le Nordais      Saint-Ulric  
Réponses aux questions du 3 juillet 2006 (3<sup>e</sup> série de questions)

6211-09-009

### 1. Provenance des pièces d'éoliennes

La provenance des tours, nacelles et pales n'est pas à la discrétion du promoteur. Tel qu'expliqué en audiences publiques, lorsque le promoteur effectue l'achat d'une turbine éolienne, il acquiert un ensemble (tour, nacelle et pales) chez un fournisseur unique. Il ne peut commander les pièces individuellement. Ainsi, il n'en demeure qu'à la discrétion du fournisseur d'éoliennes de faire fabriquer ses tours où bon lui semble. Bien évidemment, il pourrait être avantageux pour celui-ci de se rapprocher du site d'implantation afin de diminuer les frais de transport pour la livraison.

Toutefois, si les composantes de la turbine proviennent de l'extérieur du Québec, il n'en demeure pas moins que des retombées économiques importantes régionales et provinciales seront créées lors du développement du projet, des phases d'ingénierie, de construction et d'exploitation

### 2. Retombées économiques

Les retombées induites sont des retombées engendrées par un projet mais qui ne sont pas reliées de façon directe ou indirecte avec celui-ci. Il y a présence d'un ou plusieurs intermédiaires entre la dynamique du projet et la retombée économique dans le milieu. Par exemple, un résident de la région qui trouve emploi chez un fournisseur de pièces d'éoliennes reçoit un salaire découlant de l'implantation du nouveau parc éolien. Ce salaire peut être ensuite dépensé par son ménage engendrant des retombées induites.

Les retombées induites représentent généralement plus ou moins 30% des retombées indirectes (*Étude d'impact, Le Nordais, annexe N – Résultats détaillés de l'analyse des retombées économiques, 1995*). Les calculs ont été réalisés en utilisant cette relation.

### 3. Simulations visuelles

Suite aux commentaires émis lors de la séance publique du 21 juin 2006, le promoteur a procédé à de nouvelles prises de photo avec un appareil numérique standard. Les simulations demandées sont présentées aux pages suivantes du présent document.

Les photos originales qui ont été utilisées pour les simulations visuelles ont été prise avec un objectif Nikon 24-120mm F 3.5-5.6. Cet objectif peut effectivement donner un effet de distorsion seulement si les sujets sont à de courtes distances, ce qui n'est pas le cas des photos présentées.

**AVANT**



**APRÈS**



374 / JUILLET 2006

DÉVELOPPEMENT D'UN PARC ÉOLIEN — MATANE  
Étude d'impact sur l'environnement d'un projet de parc éolien

**AXOR**

**Simulation visuelle — P2-2**  
SCÉNARIO 1,5 MW

**AVANT**



**APRÈS**



374 / JUILLET 2006

DÉVELOPPEMENT D'UN PARC ÉOLIEN — MATANE  
Étude d'impact sur l'environnement d'un projet de parc éolien

**AXOR**

**Simulation visuelle — P2-2**  
SCÉNARIO 3,0 MW



#### 4. Paysage

Pour le scénario de 50 X 1.5 MW, environ une vingtaine d'éoliennes seraient visibles de la portion de la route 132 situé entre la route Athanase et les limites du périmètre urbain de la ville de Matane. Dans le cas du scénario de 25 X 3 MW, environ une dizaine d'éoliennes seraient visibles dans la même portion de route que mentionné précédemment.

	No éolienne	Appellation des aires de sensibilité	Degré de sensibilité
1	4	3. – Terrasse ouest du Ruisseau Le Petit bras	Fort
2	5	5. – Talus ouest des basses collines des Chics-Chocs	Fort
3	6	5. – Talus ouest des basses collines des Chics-Chocs	Fort
4	7	5. – Talus ouest des basses collines des Chics-Chocs	Fort
5	8	5. – Talus ouest des basses collines des Chics-Chocs	Fort
6	9	5. – Petit plateau des basses collines des Chics-chocs	Fort
7	10	5. – Petit plateau des basses collines des Chics-chocs	Fort
8	11	5. – Doux versants des basses collines boisées du Lac Minouche	Moyen
9	12	5. – Doux versants des basses collines boisées du Lac Minouche	Moyen
10	13	5. – Doux versants des basses collines boisées du Lac Minouche	Moyen
11	14	5. – Doux versants des basses collines boisées du Lac Minouche	Moyen
12	15	5. – Doux versants des basses collines du 5 <sup>e</sup> Rang	Fort
13	16	5. – Doux versants des basses collines boisées du Lac Minouche	Moyen
14	17	5. – Doux versants des basses collines boisées du Lac Minouche	Moyen
15	18	5. – Doux versants des basses collines boisées du Lac Minouche	Moyen
16	19	5. – Doux versants des basses collines du 5 <sup>e</sup> Rang	Fort
17	20	5. – Doux versants des basses collines du 5 <sup>e</sup> Rang	Fort
18	21	5. – Doux versants des basses collines du 5 <sup>e</sup> Rang	Fort
19	22	5. – Doux versants des basses collines du 5 <sup>e</sup> Rang	Fort
20	23	5.H – Doux versants des collines du 6 <sup>e</sup> Rang	Fort
21	24	5. – Sommets des basses collines du 6 <sup>e</sup> Rang	Fort
22	25	5. – Doux versants des collines du 6 <sup>e</sup> Rang	Fort
23	26	5. – Doux versants des basses collines boisées du Lac Minouche	Moyen
24	27	5. – Doux versants des basses collines boisées du Lac Minouche	Moyen
25	28	5. – Doux versants des basses collines boisées du Lac Minouche	Moyen
26	29	5. – Doux versants des basses collines boisées du Lac Minouche	Moyen
27	30	5. – Doux versants des basses collines boisées du Lac Minouche	Moyen
28	31	5. – Petite vallée du cours d'eau de la commune	Moyen

29	32	5. – Petite vallée du cours d'eau de la commune	Moyen
30	33	5. – Petite vallée du cours d'eau de la commune	Moyen
31	34	5. – Petite vallée du cours d'eau de la commune	Moyen
32	35	2 – Plaines de Matane	Fort
33	36	2 – Plaines de Matane	Fort
34	37	3. – Terrasse ouest du ruisseau Le Petit Bras	Fort
35	38	5. – Talus est des basses collines des Chics-Chocs	Fort
36	39	5. – Talus est des basses collines des Chics-Chocs	Fort
37	40	5. – Talus est des basses collines des Chics-Chocs	Fort
38	41	5. – Talus est des basses collines des Chics-Chocs	Fort
39	42	5. – Talus est des basses collines des Chics-Chocs	Fort
40	43	5. – Doux versants des basses collines du 5 <sup>e</sup> Rang	Fort
41	44	5. – Doux versants des basses collines du 5 <sup>e</sup> Rang	Fort
42	46	3. – Terrasse ouest du ruisseau Le Petit Bras	Fort
43	47	3. – Terrasse ouest du ruisseau Le Petit Bras	Fort
44	48	5. – Talus est des basses collines des Chics-Chocs	Fort
45	49	5. – Talus est des basses collines des Chics-Chocs	Fort
46	50	5. – Talus est des basses collines des Chics-Chocs	Fort
47	51	5. – Doux versants des basses collines du 5 <sup>e</sup> Rang	Fort
48	52	5. – Doux versants des basses collines du 5 <sup>e</sup> Rang	Fort
49	53	5. – Doux versants des basses collines du 5 <sup>e</sup> Rang	Fort
50	54	5. – Doux versants des basses collines du 5 <sup>e</sup> Rang	Fort

## 5. Clarification des réponses du 7 juin 2006

### Réponse à la question 3

Ces mesures s'appliquent également pour les cas d'interférences aux liaisons hertziennes et aux systèmes de radiodiffusion qui pourraient être engendré par l'accroissement du parc éolien Le Nordais. En ce qui a trait aux systèmes satellites, ils ne devraient pas être affectés par le fonctionnement des éoliennes puisque selon la *Revue des technologies de Radio-Canada Numéro 1 – janvier 2006*, ce sont ces mêmes systèmes qui permettraient de résoudre d'éventuels problèmes d'interférences dans les régions où le câble n'est pas encore disponible.

### Réponse à la question 5

Le calcul pour faire la prévision des emplois indirects et induits par l'accroissement de la production du parc éolien Le Nordais a été effectué sur la base des calculs présentés lors de l'étude d'impact du parc éolien Le Nordais, en 1995. Les prévisions d'emplois avaient alors été basées sur une étude d'impact réalisée pour le bureau de la Statistique (INRS-Urbanisation, 1995). Puisque l'agrandissement est d'envergure moindre que le projet initial du Nordais, un coefficient d'environ 40% a été appliqué au prévision de l'étude en question.